

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

ARRÊTÉ

portant nomination des membres au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
ministériel

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 24 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatifs aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le procès-verbal de consolidation des résultats du 9 décembre 2014 ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant le nombre de sièges accordés aux organisations syndicales représentatives au comité d'hygiène et de sécurité ministériel.

ARRÊTE

Article 1er

Sont nommés membres représentant l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel, à compter de la date du présent arrêté :

- Le ministre de la culture et de la communication ou son représentant ;
- Le responsable ayant autorité en matière de ressources humaines ou son représentant.

Article 2

Sont nommés membres titulaires représentant le personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel, à compter de la date du présent arrêté :

au titre du syndicat CGT Culture :

- Valérie Renault ;

- Emmanuelle Parent ;
- Roxane Sirven ;
- Sophie Méreau.

au titre du syndicat CFDT Culture :

- Catherine Gourdain.

au titre du syndicat SUD Culture :

- Cédric Roms.

au titre du syndicat SNAC FSU :

- Nelly Le Meur.

Article 3

Sont nommés membres suppléants représentant le personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel, à compter de la date du présent arrêté :

au titre du syndicat CGT Culture :

- Jean-Paul Leonarduzzi ;
- Elisabeth Mayeur ;
- Pierre-Yves Chiron ;
- Cérile fauchoux.

au titre du syndicat CFDT Culture :

- Arnaud Gibon.

au titre du syndicat SUD Culture :

- Sophie Aguirré.

au titre du syndicat SNAC FSU :

- Frédéric Maguet.

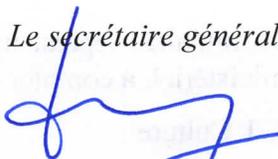
Article 4

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la culture et de la communication.

Fait à Paris, le 03 FEV. 2015

Pour la ministre, et par délégation

Le secrétaire général



Christopher Miles